

direction plus ferme. Certaines personnes qui détiennent des postes importants ont nui aux Canadiens, et nous voulons mettre fin à cette situation. Si l'on pouvait augmenter le nombre des actionnaires, ce serait un pas dans la bonne direction.

J'ai fait allusion tantôt à ce que je présente comme une espèce de prospective historique pour le Canada. J'ai décrit le lien historique entre le Canadien Pacifique et la Banque de Montréal, ainsi que les liens avec le parti libéral-conservateur, comme on l'appelait à l'époque. Là encore, on pillait les Canadiens. La banque était là, qui dirigeait et finançait le pillage. Certes, le Canadien Pacifique a été bénéfique au Canada. Mais si l'on examine les liens politiques entre ces entreprises, je crois qu'il faut que l'on sache que ce sont les mêmes personnes qui dirigent ces entreprises et siègent au conseil d'administration des banques. Toutes ces entreprises font des dons au parti libéral et au parti conservateur; elles sont donc intéressées. Les banques font également des dons aux deux partis. Cette vieille alliance existe toujours.

D'après ce que j'entends, certaines personnes de l'autre côté reprennent vie, monsieur l'Orateur; c'est bien. De nouvelles questions se posent.

Une voix: Ne les réveillez pas.

M. Skelly: Je pense au contraire qu'il faut les réveiller. Il s'agit de quelque chose de très sérieux, monsieur l'Orateur. On ne peut nier l'histoire. Des Canadiens ont été plumés par les banques. Il existe des rapports étroits entre le monde des affaires et celui de la politique. L'histoire exige que l'on se penche là-dessus sérieusement.

Les députés d'arrière-ban de l'autre côté de la Chambre ont tendance à s'en aller, monsieur l'Orateur, parce qu'ils n'ont aucun rôle à jouer. Ce lien existe toujours aujourd'hui. Il existait dans le passé et il existe encore dans l'esprit du député de Mississauga-Sud. Un de mes collègues nous a rapporté la devise de la compagnie de la baie d'Hudson, «Écorchez-les vifs!»

● (2030)

Une voix: C'est la devise du parti libéral.

M. Skelly: Je crains que mes connaissances en latin ne me reviennent plus aussi facilement ces jours-ci, mais il a eu l'amabilité de me traduire la devise.

Pour en revenir à M. Donald Smith, qui à un moment donné était une des locomotives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, nous avons découvert qu'il s'était retrouvé parmi nous, au sein du parti libéral/conservateur quand ces derniers gouvernaient le pays. Son nom figure également sur la liste des membres du conseil d'administration de la Banque de Montréal et du Canadien Pacifique. Il était, je crois, de ceux qui menaient la barque.

M. Blenkarn: Il a édifié le pays.

M. Skelly: Oui, en les écorchant vifs.

M. Blenkarn: Qui a-t-il écorché vif?

M. Skelly: A l'instar du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), il était occupé à leur donner une leçon. Je vous

Banques—Loi

remercie de votre indulgence, monsieur l'Orateur, et j'ose espérer que nous tirerons tous profit de cette affaire.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le vote porte sur la motion n° 14, parrainée par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae).

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de ladite motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

En conformité de l'article 75(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est différé.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood) propose:

Motion n° 15

Qu'on modifie le bill C-6, loi remaniant la loi sur les banques, modifiant la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives, à l'article 2, en remplaçant le mot «dix» aux lignes 31 et 35, page 98, par le mot «deux».

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont en faveur de ladite motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

M. Knowles: Sur division.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je déclare la motion rejetée sur division.

(La motion n° 15 de M. Rae est rejetée.)

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood) propose:

Motion n° 18

Qu'on modifie le bill C-6, loi remaniant la loi sur les banques, modifiant la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres